

# Modalités d'inscriptions



## Le restaurant scolaire

En cas d'absence, pour quelque motif que ce soit, le repas reste dû, sauf si le restaurant scolaire est prévenu par mail à l'adresse [périscolaire@argences.com](mailto:périscolaire@argences.com) ou par téléphone 02.31.23.99.80

Au plus tard 72 heures avant le jour d'absence. Attention pour le lundi, prévenir le jeudi !

En cas d'absence pour raison de santé, un certificat médical devra être fourni. Pour toute absence prolongée et non signalée, la totalité des repas non pris reste due.

## La garderie

De 7h à 8h30 et de 16h à 18h30.

Toute absence sur les temps de garderie matin et/ou soir non prévue **48h à l'avance** sera facturée (sauf si justificatif médical).

## Le centre de loisirs

Pour les vacances, l'inscription se fait à la journée (sauf jours fériés) avec un **minimum de 2 jours**. Elle doit être faite **au moins 2 semaines à l'avance**.

Pour les mercredis, l'inscription peut se faire à la journée ou à la demi-journée avec repas, **au plus tard le mercredi de la semaine précédente**.

En cas d'inscription **de dernière minute** durant les vacances ou le mercredi, contactez la directrice du centre pour connaître les places encore disponibles.

Toute absence devra être justifiée par un certificat médical ou raison impérieuse. A défaut, la journée ou la demi-journée sera facturée.

# Note aux familles

**Les règlements intérieurs des temps périscolaire et extrascolaire seront distribués à la rentrée de septembre 2022.**

**En attendant nous vous donnons quelques précisions sur l'organisation.**

L'inscription est obligatoire pour que chaque enfant puisse accéder aux différents services de la commune (restaurant scolaire, garderie, centre de loisirs) même en cas d'accueil occasionnelle ou exceptionnelle.

Le dossier d'inscription complété est valable pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à l'été 2023. Il doit être remis lors des permanences proposées à l'école élémentaire aux dates indiquées sur le dossier d'inscription (les mardis et jeudis du mois de juin 2022 entre 16h et 18h30).

Concernant les inscriptions pour le centre de loisirs (mercredis et vacances scolaires), une fiche de prévision est téléchargeable sur le site de la mairie d'Argences. Elle peut également être envoyée par mail sur demande à [periscolaire@argences.com](mailto:periscolaire@argences.com).

Si vous souhaitez inscrire votre enfant pour les vacances d'été 2022, merci de prendre contact dès maintenant avec la directrice du centre au 07.48.85.24.72 ou à [periscolaire@argences.com](mailto:periscolaire@argences.com).



Modalités  
d'inscriptions  
au verso